



Règlement U15 Coupe

Art. 1 Objectifs	2
Art. 2 Généralités	2
Art. 3 Organes	2
Art. 4 Tournois	2
Art. 4.1 Durée du jeu.....	2
Art. 4.2 Points.....	2
Art. 4.3 Nettoyage de la glace.....	3
Art. 5 Autorisation de jouer	3
Art. 6 Composition des équipes	3
Art. 7 Discipline	3
Art. 8 Jeunesse + Sport	4
Art. 9 Finances	4
Art. 9.1 Camp d'été.....	4
Art. 9.2 Tournois.....	4
Art. 9.3 Arbitres.....	4
Art. 10 Publicité	4



Art. 1 Objectifs

- La détection et la promotion du talent sont au premier plan
- Sélection du niveau de cadre ENJ U16 et attribution des Talents Card de Swiss Olympic
- Formation continue au plus haut niveau national pour les joueurs et entraîneurs
- Comparaison des sélections interrégionales sous forme de tournoi.

Art. 2 Généralités

La Coupe U15 est un tournoi de la Swiss Ice Hockey Federation (SIHF). La participation est réservée aux sélections U15 des 3 régions Suisse Romande, Suisse Centrale et Suisse Orientale. Chaque région aligne 2 équipes. Les chefs d'équipes des 3 régions annoncent au Siège Administratif de la SIHF les adresses et numéros de téléphone des responsables d'équipe pour la saison à venir jusqu'au plus tard au 15 avril de chaque année. Les 6 équipes reçoivent chacune de la SIHF, un jeu de maillots ainsi qu'un casque, des housses de cuissettes et des bas pour les tournois. La décision concernant la responsabilité technique (coach principal / coach assistant) incombe à la SIHF par l'intermédiaire du chef de niveau/chef de la formation en accord avec les responsables régionaux de la SIHF.

Art. 3 Organes

Le chef de la formation est responsable des aspects techniques et sportifs en accord avec le chef de niveau. Le chef de la formation établit un rapport à l'intention du TC (TechnicCommittee) de la SIHF et a la possibilité de soumettre des propositions à ce dernier. Le chef de la recherche de talents doit intégrer les objectifs dans les tournois. Il a pour mission d'organiser et de réaliser les tournois. Il dispose du droit d'injonction vis-à-vis des responsables d'équipes. Les lieux des tournois seront fixés par le coordinateur de la Recherche de Talents après discussion avec le chef de la formation. Le calendrier sera établi définitivement par le coordinateur de la Recherche de Talents tout en respectant les aspects sportifs et les critères de la formation. Le chef de niveau est responsable de l'assistance technique des entraîneurs et leur transmet les mandats techniques dans le sens de la formation et du procédé de sélection.

Art. 4 Tournois

Les équipes disputent un championnat (chaque équipe joue 1 match contre chaque autre) sous forme de tournoi. Les tournois se disputeront sur une fin de semaine en août, novembre et février. Chaque tournoi regroupe 6 équipes.

Les arbitres de ces tournois seront convoqués par le coordinateur de la Recherche de Talents par le biais de la Commission Régionale des Arbitres.

Art. 4.1 Durée du jeu

3 x 15 minutes arrêts déduits. En cas de résultat nul une prolongation de 5 minutes sera disputée immédiatement jusqu'au premier but. **4 joueurs de champ et 1 gardiens sont admis par équipe.** En cas de résultat nul après la prolongation, il sera procédé immédiatement aux tirs de pénalités. Par équipe, 3 tireurs seront désignés par les coaches. S'il n'y a pas de décision, il sera tiré alternativement 1 pénalty jusqu'à ce que la décision intervienne. **Tous les joueurs** indiqués sur le rapport de jeu doivent avoir tiré avant qu'un joueur puisse tirer une deuxième fois. Le résultat après la prolongation plus 1 but pour le vainqueur des tirs de pénalités fait foi pour le classement.

Art. 4.2 Points



Règlement U15 Coupe

Une victoire après le temps de jeu réglementaire donne 3 points. En cas de match nul chaque équipe reçoit 1 point. Le vainqueur après la prolongation respectivement le tir de penalties reçoit 1 point supplémentaire.

Art. 4.3 Nettoyage de la glace

1^{ère} pause et à la fin du match. La 2^{ème} pause dure 5 minutes.

Art. 5 Autorisation de jouer

Les joueurs de nationalité suisse de la classe d'âge plus âgé du championnat des minis peuvent participer à la Coupe U15. Les étrangers, qui ont déposés une demande de naturalisation auprès d'une commune et qui peuvent présenter une confirmation de cette commune, sont également autorisés à prendre part à la Coupe U15. Les joueurs d'origine étrangers qui sont en possession d'une licence suisse ne sont pas autorisés à participer. De même, les frontaliers ne peuvent pas être intégrés dans une sélection. Les chefs d'équipe décident au sujet de l'autorisation de jouer, respectivement des convocations dans le sens du règlement, à la rigueur en accord avec le chef de niveau. Les filles sont admises pour l'U15, si elles remplissent les critères sportifs de sélection analogues à ceux des garçons. Les entraîneurs régionaux y relatifs disposent du droit de proposition. La décision définitive incombe au chef de la formation en accord avec le superviseur.

Art. 6 Composition des équipes

Au maximum 22 joueurs sont autorisés par équipe. La direction de l'équipe par région (2 équipes) se compose d'un chef d'équipe et au maximum 3 membres du staff (entraîneurs/matériel). L'annonce de l'équipe doit être communiquée au coordinateur de la Recherche de Talents au moins 30 jours avant le début de chaque tournoi. Les indications suivantes doivent obligatoirement figurer sur l'annonce:

- numéro de joueur
- nom et prénom
- date de naissance
- club

Les licences des joueurs ne doivent pas être présentes lors des tournois. Le chef d'équipe est responsable de l'exactitude des indications. En cas de doute, le joueur doit pouvoir être identifié au moyen d'une carte d'identité.

Art. 7 Discipline

La discipline commence chez le Staff ! Les arbitres dirigent le match selon les règles de la SIHF. Cependant, les objectifs du tournoi (sélection pour les exigences internationales) doivent tenir compte de l'application des règles internationales. En cas de pénalité de méconduite de match

- la 1^{ère} pénalité dans le cadre de la Coupe U15 implique une suspension pour une rencontre
- en cas de récidive, le joueur sera exclu du tournoi
- Pénalité de match: Une 1^{ère} pénalité de match entraînera 2 matches de suspension
- en cas de récidive l'exclusion du tournoi actuel de la Coupe U15

La suspension de match est valable en tous les cas dès le prochain match. Aucune pénalité ne sera transmise à un prochain tournoi. Lors de suspensions pour des rencontres subies avec le club lors du



Règlement U15 Coupe

championnat, un joueur ne sera pas convoqué ou à la rigueur supprimé du cadre pour des raisons disciplinaires avant le début du tournoi.

Art. 8 Jeunesse + Sport

La SIHF annonce les équipes U15 auprès de l'office J+S. Les indemnités qui en résultent seront versées à la SIHF.

Art. 9 Finances

Art. 9.1 Camp d'été

La SIHF finance les camps d'été par un montant fixe. Les frais supplémentaires sont à la charge des joueurs participant au moyen d'un montant à fixer chaque année.

Art. 9.2 Tournois

La SIHF finance les tournois. Elle met les moyens financiers nécessaires à disposition pour l'indemnisation du staff par tournoi et par région. Le SIHF ne prend pas en charge les frais de transport aux tournois

Art. 9.3 Arbitres

L'indemnisation des arbitres sera fixée chaque année avec la Commission des Arbitres Suisse et est valable pour les 3 régions. Les matches seront dirigés selon le système des 3 hommes. La formation sera aussi entreprise chez les arbitres. Par conséquent, ce sont dans la règle des arbitres prévus pour des engagements à un niveau supérieur qui seront nommés.

Art. 10 Publicité

Les associations régionales doivent tenir compte des contrats publicitaires existant de la SIHA. Aucun nouveau contrat publicitaire ne pourra être conclu avec un établissement concurrent sans l'accord formel du sponsor de la SIHF. Les surfaces publicitaires sur les équipements demeurent à disposition des associations régionales. Ces surfaces pourront être vendues aux sponsors des associations régionales ceci en tenant compte des restrictions mentionnées ci-dessus.

Exceptions: Les surfaces publicitaires sur le casque sont commercialisées par la SIHF.

Le fournisseur officiel de la SIHF est la maison Ochsner Hockey et Inline, Embrach.